

Modalités d'inscription en bloc 2

Vous devez être porteur d'un certificat d'études secondaires supérieures ou d'un BACC avec soit l'attestation d'équivalence du diplôme d'études secondaires avec le diplôme belge.

Des dispositions légales prévoient la possibilité d'un **accès direct** au bloc 2 des baccalauréats moyennant la réussite d'une (voire deux) année(s) d'études dans certains types d'études supérieures, universitaires ou non universitaires suivies en Communauté Française (Fédération Wallonie - Bruxelles).

Selon votre situation, la réussite de crédits complémentaires peut-être requise.

Un étudiant qui a obtenu une réussite à 45 crédits du bloc 1 ne peut pas bénéficier d'une admission directe dans les blocs 2 ou 3.

Pour ailleurs, d'autres dispositions légales permettent à l'étudiant, qui a acquis un certain nombre de crédits sanctionnant des études ou parties d'études supérieures suivies avec fruit, de pouvoir éventuellement bénéficier de la réduction de la durée minimale de leurs études.

Pour obtenir l'autorisation de vous inscrire en bloc 2, votre dossier suppose un examen individualisé et doit requérir l'approbation des autorités de la Haute Ecole et du Commissaire du Gouvernement.

De plus vous pouvez obtenir des dispenses, si vous avez réussi certaines matières jugées d'importance ou de nature analogue à celles qui figurent au programme d'études, dans le cadre de votre cursus antérieur dans l'enseignement supérieur au cours des cinq années académiques précédentes. L'obtention de ces dispenses est soumise à l'accord de la direction.

Vous devez **prendre un rendez-vous** avec la coordination pédagogique et vous présenter avec **un dossier administratif** constitué comme suit :

1. **un dossier d'inscription complet** (voir documents requis pour constituer le dossier d'inscription) ;
2. **un document de demande d'admission** en bloc 2.
3. **un document de demande de dispenses** qui fera l'objet, *après l'inscription*, d'une analyse.
4. **un historique complet** des études effectuées antérieurement par le candidat reprenant au minimum, pour les années d'études supérieures effectuées, les grilles de cours, l'explication des contenus de cours (table des matières) et les relevés de notes obtenus.

5. une lettre de motivation quant au choix du type d'études et au choix de l'école.

En cas d'avis positif de la coordination pédagogique, le candidat sera autorisé à s'inscrire. Le dossier d'inscription sera transféré au secrétariat des étudiants, le dossier d'admission sera transféré au *secrétariat qui s'occupe de la gestion des cursus*.

Attention, en fonction du nombre d'années d'études déjà effectuées votre dossier pourra être soumis à un accord préalable :

Le secrétariat vous communiquera la procédure pour l'introduction d'un dossier.

Le candidat verra son dossier examiné par une commission pédagogique. Cette commission émettra un avis motivé sur la candidature de l'étudiant et le portera à sa connaissance. En cas d'avis positif de la commission, le candidat sera autorisé à s'inscrire et devra fournir un dossier d'inscription complet (voir documents requis pour constituer le dossier d'inscription) dans la semaine qui suit l'obtention de l'avis positif.

En cas d'avis négatif de la commission pédagogique, la procédure d'admission sera arrêtée pour le candidat.

Coordination pédagogique

Bachelier en Agronomie orientation Agro-industries et Biotechnologies :

Madame A. TETELAIN – tetelaina@helha.be

Bachelier en Agronomie orientation Technologie animale :

Madame C. CARRASCO-LEROY – carrascoleroyc@helha.be

Bachelier en Biologie médicale :

Monsieur G. GILBERT – gilbertg@helha.be